

Paris, le - 8 FEV. 2022

Monsieur Lionel COLLET

Président du collège de déontologie
Collège de déontologie
3 avenue Victoria
75004 Paris

3 avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77
secretariat.dg.sap@aphp.fr

LE PRESIDENT
DE LA CONFERENCE
DES DOYENS D'ILE-DE-FRANCE

LE PRESIDENT DE LA
COMMISSION MEDICALE
D'ETABLISSEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président,

Nous avons été saisi par un praticien hospitalier de la question délicate question de la désinformation, dans les termes suivants :

« Comme vous le savez peut-être, sur APHP.Centre Université de Paris, hier, nous avons eu un webinar "COVID et Ethique", qui a permis notamment de présenter le travail des collégiales de médecine intensive réanimation, d'anesthésie réanimation et de médecine d'urgence autour de l'éventuelle priorisation des admissions en soins critiques.

Ce webinar a été très bien accueilli, avec plus de 70 personnes participantes et les remarques finales du public montrent tout de même que la réalité des soins fournis par notre institution de même que sa position "publique" souffrent de nombreux *a priori*, entretenus par une épidémie de désinformation.

Ainsi, il serait vraiment important qu'une vigilance particulière soit apportée aux propos publics tenus par des personnes travaillant dans notre institution.

Certains propos récents ont nié par exemple le retentissement de l'épidémie dans notre institution (filmés en quasi-direct d'un service d'urgences de notre Institution) ou, pour certains, alléguant dans des pays voisins, des effets indésirables des vaccins tout en remettant en cause leur efficacité/leur nécessité.

Ces propos nient par la même occasion les efforts considérables apportés par la quasi-totalité des personnes qui travaillent dans notre institution et les difficultés des personnes les plus vulnérables, touchées de plein fouet, une nouvelle fois, par la déprogrammation des soins.

Par respect d'abord et avant tout pour les personnes qui ont eu à souffrir dans leur chair ou dans leur entourage des difficultés directes ou indirectes de cette épidémie comme pour l'ensemble des personnes qui travaillent dans notre institution, PM comme PNM, administratifs, ... mobilisées depuis 2 ans en quasi-continu (elles aussi, parfois, touchées durement), notre institution sortirait grandie si elle se

mobilisait dans une **charte de lutte contre la désinformation**, y compris avec des sanctions exemplaires.

En effet, la liberté d'expression des médecins est encadrée par l'Article R.4127-13 du code de la santé publique et si la liberté académique et la controverse scientifique sont des garantes de l'intégrité scientifique, cette dernière mérite d'appuyer chaque affirmation de données sourcées et vérifiables et/ou publiées dans des revues relues et évaluées par les pairs. »

Le directoire a considéré que cette problématique pourrait justifier une saisine du collège de déontologie pour élaborer une charte qui puisse être une référence pour l'ensemble de l'AP-HP. Nous avons conscience qu'il s'agit d'un travail délicat qui impose une réflexion approfondie et des auditions et qui nécessiterait plusieurs mois pour être menée à bien.

Les objectifs de cette réflexion pourraient être de

- Poser les principes permettant de concilier liberté d'expression et lutte contre la désinformation ;
- Voir comment ces principes pourraient se traduire en une « charte » ;
- Proposer ce qui pourrait permettre un bon respect de cette charte ;

Nous pourrions, si vous l'estimez nécessaire, voir comment mettre à disposition du collège une ressource humaine qui pourrait apporter un support au collège pour l'organisation de ses travaux, la documentation, la recherche d'expériences inspirantes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Conférence
des Doyens d'Ile-de-France



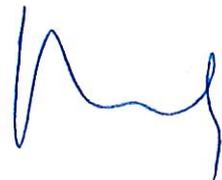
Bruno RIOU

Le Président
de la CME



Rémi SALOMON

Le Directeur général



Martin HIRSCH